



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 octobre 2010

Tous les conseillers sont présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40

Secrétaire de séance : Jérôme DEVAUX

1/ Le conseil municipal devait se prononcer et délibérer sur les abattements consentis sur les bases en vue de la récupération de la part départementale des taxes d'habitation. En fait, Monsieur le maire fait savoir que l'état s'est engagé à compenser la différence d'abattements entre la commune et le département. Il n'y a donc pas lieu de délibérer – il n'y aura aucune modification pour le contribuable.

2/ Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider l'avenant proposé par le cabinet André concernant la mission de maîtrise d'œuvre de la station d'épuration. Le montant des honoraires avait été calculé sur une assiette de 550.000 € de travaux – le taux d'honoraire était de 3,6 %
Le montant prévisionnel des travaux après attribution des marchés est de 800.000 €. Sur la base de 3,36% cela correspond à un avenant de 9000 €. A titre commercial, le cabinet André ramène le montant de l'avenant à 8000 € (soit 11% de remise)

Vote pour à l'unanimité

3/ Le conseil devait délibérer sur la cubature de la carrière. L'exploitant annonçait une cubature de 300.000 m³ (tickets de bascule multiplié par densités moyennes) – La commune proposait une cubature de 400.000 m³ (relevé topographique cabinet de géomètre COQUARD + moyenne de la cubature de matériaux rapportés de l'extérieur sur les dernières années

L'exploitant refuse cette proposition et annonce une nouvelle cubature à 341.000 M³ – Monsieur le maire propose de valider cette cubature et précise qu'un mode de calcul devra être défini et validé par les 2 partis avant la prochaine échéance.

1 vote contre : Damien Régazzoni

10 votes pour

4/ Lors du conseil précédant, la proposition du CPIE pour finaliser de le dossier d'étude et subventions pour le sentier Karstique n'a pu être mise en délibéré, faute d'informations suffisantes. Une copie complète du dossier a été remise à chaque conseiller et une réunion d'information avec les pilotes du projet (Benoit Decreuse et Madame Annabelle VIDA de l'Office du tourisme d'Ornans).

Le conseil doit donc se prononcer sur la proposition à 2700 € pour monter le dossier en vue d'obtenir des financements pour les travaux qui seraient réalisés. La décision de faire et les études de faisabilité interne/externe ne sont pas encore à l'ordre du jour.

Résultats du vote :

3 contre : Guy MORIS, Claude COULET, Thierry INVERNICI

2 Abstentions : Damien REGAZZONI – Didier LAITHIER

6 Pour

5/ Claude COULET présente les derniers devis concernant la réalisation de l'ouverture d'un nouvel accès au cimetière

Devis Thierry LONGCHAMP (portail 2 vantaux fer forgé): 2320 €uros TTC

DEVIS CDIE (maçonnerie) : 766 + 154 soit 920 €uros TTC

Devis Atelier Gris (Montants + scellement portail : 5142 €uros TTC

Soit un total de 8382 €uros TTC

Vote pour à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire présente le projet de convention entre les 3 communes et Le SRPI pour la mise à disposition des locaux de l'école de Montrond le château – cette convention règle le problème pour le présent (intégration des locaux du 1er étage) et le futur (éventuels autres locaux) – Cette mise à disposition se fait sans contrepartie financière mais le syndicat participera à hauteur de 66 % aux travaux d'entretien et de réparation des locaux.

Le conseil donne son accord aux délégués pour signer cette convention.

Bilan de la réunion publique sur la station d'épuration

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur BOURDOT et lui explique que le bilan sera dressé par le conseil après qu'il ait quitté la salle.

Monsieur BOURDOT fait part de sa vive inquiétude sur les nuisances olfactives possibles de la nouvelle station d'épuration, dont l'implantation se trouve dans l'axe des vents dominants par rapport au village. Il présente les photos aériennes de 2 villages (Villeneuve d'Amont et Mérey) dont les stations ont été placées de façon différente.

Monsieur BOURDOT quitte la salle et Monsieur le Maire dresse un bilan de la réunion publique.

Il subsiste une forte inquiétude de la part des riverains sur la capacité de cette station à garantir l'absence de nouvelles nuisances.

Dans cette optique, et à la demande des riverains, Monsieur le Maire a fait étudier et chiffrer le déplacement de cette station le plus loin possible du village. L'endroit proposé se trouve à près de 100 mètres du premier emplacement, en contrebas et entraîne un surcoût minimum de 30.000 €uros, hors problèmes éventuels d'évacuation des eaux traitées.

S'ensuit un débat sur les différentes solutions, sur les avantages et inconvénients à déplacer la station, sur les équipements à prévoir au niveau de la station en cas de dysfonctionnement,... . Monsieur le maire décide qu'il n'est pas possible de délibérer à ce stade et, après consultation de l'ensemble des conseillers au cours d'un tour de table, propose l'organisation d'une nouvelle réunion avec les riverains pour débattre de façon constructive de ce déplacement.

La séance est levée à 23 heures 45.